

PREPARATION CONCOURS PHILOSOPHIE 2023-24

Université de Franche-Comté

REMARQUES INTRODUCTIVES

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le cycle de préparation aux épreuves (écrites et orales) du CAPES et de l'AGRÉGATION de philosophie de l'Université de Besançon¹.

Nota bene : la préparation à l'Agrégation est suspendue pour cette année 2023-2024

FORMALITES D'INSCRIPTION : Avant toutes choses, pour suivre la préparation, il convient d'avoir réglé les formalités administratives d'inscription (deux cas de figure : 1. Soit vous êtes inscrits en Master et vous devez vous inscrire à la formation « Préparation concours de philosophie » de façon régulière, mais sans frais d'inscription supplémentaire, 2. Soit vous n'êtes pas inscrits en Master, et donc pas étudiants à l'Université de Besançon, et vous devez donc vous inscrire au parcours « Préparation concours de philosophie » auprès de la scolarité en acquittant des frais d'inscription. Si vous êtes salarié.e.s, les frais seront réduits à ceux d'une inscription pédagogique. Dans tous les cas, le fait d'être inscrit à la préparation donne des droits spécifiques: corrections de copies lors des concours blancs, entraînement pour l'oral sous forme de nombreuses colles. **MERCI DE VEILLER À BIEN CLARIFIER VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE [Contact : amelie.piemontese@univ-fcomte.fr].**

Pour une présentation générale de la formation et des métiers de l'enseignement, vous pouvez lire la page : la page du site « devenirenseignant.gouv.fr »

Attention : Suite à la réforme du CAPES en 2021, vous devez avoir obtenu votre M2 pour passer les oraux du CAPES et de l'Agrégation. Cela signifie que vous devez avoir validé toutes les UE de votre master, notamment le mémoire de recherche et la soutenance. Vous pouvez soutenir votre mémoire de recherche (TER) dès le premier semestre, ou, au plus tard, en avril pour être sûr d'avoir la preuve administrative de l'obtention de votre M2.

Nous vous conseillons de lire

- le décret du 25 janvier 2021 paru dans le journal Officiel du 29 janvier 2021
- une analyse de l'évolution : <http://ephilo.fr/reforme-du-capes-externe-de-philosophie/>

CONSEILS GENERAUX : L'année de préparation aux concours est une année **particulière**. Elle demande un engagement total de votre part et doit se penser comme un marathon intellectuel qui nécessite de bien organiser son temps.

¹ NB. Laurent Perreau prend la responsabilité de la préparation aux concours en septembre 2022. Cette plaquette est rédigée par Sarah Carvalho, actuelle responsable de la préparation. Toutes les erreurs possibles seraient donc de son unique fait.

Pour le Capes : Pour les étudiant.e.s qui passent le CAPES, l'été doit être mis à profit pour établir votre plan de lectures de l'année. Il est conseillé de travailler en les approfondissant vos auteurs de prédilection. L'idéal étant d'avoir une liste de 3 à 4 auteurs que vous travaillerez exhaustivement (cette liste doit inclure au moins 1 ou 2 auteurs canoniques. Par auteurs canoniques on entend l'un des 7 philosophes suivants dont un texte est forcément proposé à l'oral du Capes lors de l'épreuve de l'explication de texte : 1. Aristote, 2. Platon, 3. Descartes, 4. Spinoza, 5. Leibniz, 6. Kant, 7. Hegel). L'idéal consiste à choisir des auteurs qui permettent de couvrir l'ensemble des questions (programme de Terminale) philosophiques qui pourront vous être proposées sous forme de dissertation (écrit) ou de leçon (oral). C'est par exemple le cas d'Aristote, de Platon, de Kant ou de Hegel. Ces philosophes ont en effet tous abordé à la fois des questions de nature épistémologique, esthétique, morale ou politique.

En dehors des auteurs de référence dans l'histoire de la philosophie, il est utile de (re)travailler son ou ses auteurs de prédilection, ainsi que des auteurs parfois moins fréquentés (Pascal, Condorcet, Arendt, Epicure par exemple et sans exclusive) ou des textes (la théorie leibnizienne des petites perceptions, la théorie platonicienne de la ligne, etc.) qui couvrent un large spectre de problématiques.

Enfin pour renforcer vos compétences méthodologiques il peut être utile de consulter les deux ouvrages suivants :

**Olivier Tinland, *Guide de préparation au Capes et à l'Agrégation de philosophie*, Ellipses, 2011. Philippe Choulet, Dominique Folscheid, Jean-Jacques Wunenberger, *Méthodologie philosophique*, PUF, 2018.
Denis Kambouchner (sous la direction), *Notions de philosophie* (Tome I, II et III), Gallimard/ Folio, 1995.**

Enfin la lecture des différents rapports de concours (capes et agrégation) est une étape importante pour prendre connaissance des attentes des jurys des concours. Les rappels méthodologiques sont aussi disponibles sur la Banque de ressources en philosophie de l'ENT (Moodle).

Les étudiant.e.s ne préparant que le Capes sont invité.e.s à suivre les cours de préparation à l'agrégation pour se donner un rythme de travail plus régulier.

Organisation pratique : Pour ce qui est de l'organisation pratique, il est fortement conseillé de former des petits groupes de travail (de 3 à 4 personnes) ou bien que le groupe dans son ensemble de préparatoires fonctionne comme un groupe de travail. Vous pourrez ainsi partager les lectures (notamment la littérature secondaire dans le cas de l'agrégation), mais aussi le travail de mise en fiches (par exemple il peut être utile d'avoir un topo sur chacun des 54 auteurs qui figurent au programme de Terminale pour ne pas avoir de surprise lors de l'explication de texte qui est l'une des épreuves écrites du CAPES).

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question pratique : laurent.perreau@univ-fcomte.fr

Emploi du temps pour la préparation concours

Les cours de philosophie générale, qui passe en revue l'ensemble des notions du programme du CAPES, se déroulent :

- au premier semestre, le jeudi de 10h à 12h.
- Au second semestre, le mercredi de 10h à 12h.

Calendrier :

Semaines 35 à 41 : méthodologie générale et « esprit » des concours ; la religion ; le bonheur ; le travail ; l'Etat (Carole Widmaier)

Semaines 42 et 43 : Le temps ; la conscience (Laurent Perreau)

Semaines 45 à 47 : L'inconscient ; la raison ; la justice (Laurent Perreau)

Semaine 48 : La science (Marion Farge)

Semaines 2 à 6 : L'art ; la technique ; la vérité ; le langage (Michael Crevoisier)

Semaines 7 et 8 : Programme « Humanités » ; la nature (Arnaud Macé)

Semaines 11 et 12 : La liberté ; le devoir (Léo Boiteux)

Calendrier des épreuves blanches (**en salle B16**)

Les sujets seront envoyés par voie électronique le samedi à 9h.

Une salle est mise à votre disposition pour y travailler. Il s'agit de la salle B16. Vous pouvez prendre la clé le matin à l'accueil de l'UFR et la remettre dans la boîte.

Durée des épreuves : 6h

Horaire des épreuves : 9h-15h

Samedi 30/09 : Dissertation (Carole Widmaier)

Samedi 14/10 : Explication de texte (Carole Widmaier)

Samedi 18/11 : Dissertation (Laurent Perreau)

Samedi 2/12 : Explication de texte (Laurent Perreau)

Samedi 16/12 : Dissertation (Laurent Perreau)

Samedi 13/01 : Dissertation

Samedi 27/01 : Explication de texte

Samedi 10/02 : Dissertation

Samedi 24/02 : Explication de texte

Samedi 9/03 : Dissertation

Programmes des concours d'enseignement en philosophie

1. Programme du Capes externe de philosophie

Le programme du Capes externe de philosophie est celui des classes de terminales.

A l'écrit, les épreuves comportent une explication de texte et d'une dissertation ; seule la durée change (1h supplémentaire, soit 6h). A l'oral, les épreuves changent suite à la réforme de 2021 et deviennent respectivement « épreuve de leçon » et « épreuve d'entretien avec le jury ».

« Epreuve de leçon »

« Deux textes issus du programme publié sur le site du ministère de l'éducation nationale sont proposés au choix du candidat qui retient l'un d'eux. L'épreuve comporte deux phases :

- une première phase consistant en l'explication devant le jury du texte choisi par le candidat, à qui il appartient de montrer comment il le destine aux élèves des classes terminales ;
- une seconde phase consistant en la conception et la présentation d'une séance d'enseignement, le cas échéant restitué dans le cadre d'une séquence d'enseignement. Le candidat choisit une question problématisée issue du texte, qui sert de base à la construction de sa séance laquelle doit intégrer des éléments d'analyse du texte présentés lors de la première phase. » (Annexe 1, Epreuves du concours externe. Section Philosophie).

Durée de préparation : 6 heures, exposé : 40 minutes, entretien : 20 minutes, coefficient : 5.

« Epreuve d'entretien avec le jury »

« Le jury comprend des personnels administratifs relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines. » (article 3).

L'épreuve d'entretien avec le jury « porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. » (article 8).

L'entretien se déroule en deux parties :

- 1ere partie (durée totale : 15 minutes) : présentation d'une durée maximale de 5 minutes par le candidat « des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury » (art. 8). Durée de l'échange : 10 mn.
- 2e partie (durée totale : 20 minutes) : elle « doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et partager ces valeurs et exigences ». (art. 8)

« Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté. » (art. 8)

Pas de temps de préparation, durée de l'épreuve : 35 mn, coefficient : 3.